L’Abkhazie super puissance

Description

En traduisant et publiant cet article issu du journal indépendant russe*Novaya gazeta*, la rédaction de *Regard sur l’Est* s’inscrit en faux contre les préjugés tenaces sur une Russie trop souvent perçue comme un bloc apathique, entièrement acquis ou soumis au Kremlin, sans société civile ni contre-pouvoir.



Non seulement cet article de *Novaya gazeta* montre qu’en Russie il existe toujours des voix discordantes avec l’interprétation officielle du conflit d’août 2008 contre la Géorgie, mais l’auteure se permet même de critiquer sans ménagement le rapport européen, jugé inutile car politiquement correct.

L’Abhazie super puissance
Youlia Latynina, *Novaya gazeta*, 12 octobre 2009

Les conclusions du rapport de la Commission européenne sur les causes de la guerre en Géorgie ne peuvent être objectives, car elles sont formulées par des diplomates.

La Commission européenne a rendu son rapport sur les causes de la guerre en Géorgie. Rapport insupportable à mon avis, non pas parce qu’il contient de graves accusations mais, justement, parce qu’il n’en émet aucune.

« *A qui revient la responsabilité des faits ?*, demandent les auteurs du rapport. *Ce conflit plonge ses racines dans un grand nombre d’événements qui ont eu lieu à des époques différentes et sont dus à des causes diverses... Nous n’avons... aucun moyen d’affirmer que l’une ou l’autre des parties en porte l’entière responsabilité* ».

La commission a fait une enquête. La commission, c’est un tribunal. L’objectif d’une enquête, c’est bel et bien de déterminer qui est le coupable. Essayez d’imaginer Hercule Poirot, dans la scène finale du roman policier, qui réunit la famille du défunt et dit, au moment d’identifier l’assassin : « *Vous savez, nous sommes en face de tant de personnes complexes, que le cadavre en devient le résultat d’une kyrielle de causes* ». Et bien non. Là où il y a un cadavre, il y a forcément un assassin. Et comment donc la commission parvient-elle à de telles conclusions invraisemblables sur la responsabilité collective d’un seul cadavre ? Permettez que je vous révèle la réponse.

Selon la Commission, les Géorgiens parlent d’une concentration importante de troupes russes sur le territoire de la Géorgie dès avant le 7 août. La Russie nie et affirme que « *les troupes russes sont entrées sur le territoire de l’Ossétie du Sud, et l’artillerie comme l’aviation russes ont commencé leurs manœuvres de combat après 14h30, soit après avoir pris la décision de prendre part au conflit* ».

Qui a raison ? Vous allez rire, la commission... ne le sait pas ! Elle n’est pas sûre que les affirmations de la Géorgie « *soient fondées* », en dépit de la quantité significative « *de témoins, dont des Russes* » qui abondent dans son sens.

Comment comprendre cette attitude ? Les Géorgiens disent une chose, les Russes une autre, nous informe ce haut tribunal. Sans vous offenser, nous le savions déjà. Le rôle d’un tribunal, c’est de nous dire qui ment.

Par exemple, au matin du 8 août, bien avant 14h30 donc, un avion Su-25 a été abattu au-dessus de Tskhinvali. La Russie dit qu’il était géorgien, les Géorgiens (comme *Moscow Defense Brief*) affirment le contraire. A la commission de nous dire qui ne dit pas la vérité.

Autre exemple. Le capitaine Denis Sidristyi raconte au correspondant de *Krasnaya zvezda* que le matin du 8 août (donc, encore avant 14h30), son unité est entrée à Tskhinvali. A la commission de vérifier si Sidristyi dit vrai ou s’il s’agit d’un espion géorgien qui s’exprime dans *Krasnaya zvezda* afin de rendre publics des récits discréditant la Russie, en faisant

croire que les unités russes ont franchi la frontière. Voici ce qu'écrit la commission : la Géorgie a dit ceci, la Russie a dit cela. Merci bien, le résultat de neuf mois d'enquête est effectivement impressionnant.

Encore un exemple. La commission se demande longuement si la Géorgie a enfreint les droits de l'homme en bombardant Tskhinvali « *la nuit du 8 août* ». Evidemment, elle conclut qu'il s'agit bien d'une infraction. Mais les bombardements n'ont pas seulement eu lieu dans la nuit du 8 août, mais aussi dans celles du 9 et du 10. Alors que les Géorgiens étaient déjà dans la ville.

Pourquoi la commission ne cherche-t-elle pas à savoir qui a frappé Tskhinvali le 9 août ? Si ce sont les Géorgiens, il s'agit d'un génocide. Ces fascistes étaient si assoiffés de sang que, pour anéantir de pacifiques Ossètes, ils sont allés jusqu'à bombarder leurs propres tanks! Mais si c'est le fait des troupes russes, il faudrait alors repenser tout cet épisode ?

Un nouvel exemple. La commission se penche sur le coup porté au territoire géorgien depuis l'ouest [la prise des gorges de Kodori par les Abkhazes – Note de la traductrice] et déclare que « *des troupes abkhazes* » ont occupé Kodori après l'intervention de « *bombardiers abkhazes* ». La commission examine l'affirmation de la partie abkhaze qui parle d'une action préventive, et notre commission si objective en arrive à la conclusion que, le 10 août, une attaque fomentée par une Géorgie défaite et, qui plus est, n'ayant aucune troupe dans la région en question, était « *peu vraisemblable* ».

Par ailleurs, la commission ne se pose jamais la question de savoir s'il existe « des troupes abkhazes » et surtout « des bombardiers abkhazes ». Quelle est cette superpuissance militaire, l'Abkhazie ? Si cela se trouve, elle a même des missiles ? La commission, qui a le droit de poser des questions, aurait dû demander qu'on lui présentât ces « bombardiers abkhazes ». Surtout qu'il y a un hiatus : le général russe Chamanov a raconté aux médias russes ses actions militaires en Géorgie, alors que la commission parle des mêmes actions dues aux « troupes abkhazes ». Il faudrait que la commission révise ce sujet... Malgré toutes les précautions prises envers la Russie, la commission doit répondre à toute une série de questions. « La reconnaissance de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie est-elle légale ? », « Non ». « La remise de passeport russe est-elle légale ? », « Non ». « Y a-t-il eu génocide des Ossètes perpétré par les Géorgiens ? », « Non ». « Peut-on parler de nettoyage ethnique des Géorgiens par les sud Ossètes ? », « Oui ».

Tout ce dont je viens de parler se trouve dans la première partie du rapport, qui en compte trois. La première est la partie officielle. La troisième est composée de documents présentés par les parties. La deuxième... comment dire... est un document unique, d'une certaine manière officieux. La commission prévient que cette partie n'a rien d'officiel. On peut y lire un récit dans lequel la Russie se révèle. En son temps, l'historien Procope de Césarée a écrit sa *Guerre contre les Goths* à la gloire de Justinien [l'auteure confond avec un autre ouvrage de Procope de Césarée, *Sur les monuments* – NdT], puis une *Histoire secrète* qui remettait Justinien à sa place [il s'agissait d'un recueil de ragots sur Justinien – NdT]. Madame Tagliavini a agi comme un Procope de Césarée contemporain.

La deuxième partie contient, elle aussi, un grand nombre de non-dits. Mais on y trouve une chose simple. La cause du conflit réside dans l'opposition de Poutine à l'attitude pro-occidentale de la Géorgie et dans le conflit interpersonnel entre Saakachvili et Poutine. Enfin, les desseins géorgiens d'adhérer à l'Otan et la reconnaissance par l'Occident de l'indépendance du Kosovo ont servi de détonateur.

Le rapport de Madame Tagliavini signifie qu'on peut mettre un terme aux prétentions de l'Europe à jouer le rôle d'arbitre international. Ne peut être arbitre celui qui, en même temps, est diplomate. Vous pensez qu'il faut parlementer avec la Russie? Grand bien vous fasse, alors pourquoi cette casquette d'arbitre ? Le métier d'intermédiaire, qui dialogue avec les terroristes en lui disant « *Oui, oui, tu as raison, ce sont des salauds qui t'ont offensé* », est un métier indispensable. Mais les paroles d'un intermédiaire ne peuvent pas être mises sur un pied d'égalité avec le jugement d'un tribunal.

Traduction : Sophie Tournon

Texte original : http://www.novayagazeta.ru/data/2009/113/12.html

Sur le même sujet, voir l'article de Sophie Tournon :
« Le conflit russo-géorgien d'août 2008 : à qui la faute ? » (Regard sur l'Est)

Source photographie : www.chinval.ru

 Retour en haut de page

date créée
15/10/2009
Champs de Méta
Auteur-article : Youlia LATYNINA (Novaya gazeta)